

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 A 19 HEURES 00</p>

SOMMAIRE :

- 1) – P.L.U.i DU CONTYNOIS – AVIS CONCERNANT LE PROJET ;
- 2) – RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE ;
- 3) – BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE ;
- 4) – AMENAGEMENT CENTRE BOURG : AVENANTS ;
- 5) – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 6) – QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme PETIGNY Valérie, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, Mme BALIN Jeannine, M. RENAUX Jean-Michel et M. CHARLET Jean-Luc.

Etaient excusés : Mme TRAULE Elisabeth, Mme BOHIN Camille, Mme VILLAIN Catherine, M. LACHEREZ Guy et Mme ALIX Huguette. Absents non excusés : M. GADOUX Alain-Xavier et M. GOUEMAND Jérôme.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2019 étant adopté à l'unanimité, l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – P.L.U.i DU CONTYNOIS : AVIS CONCERNANT LE PROJET :

M. le Maire accueille M. BLIN Frédéric, technicien de la CC2S0 qui vient présenter aux conseillers municipaux le projet de P.L.U.i pour le territoire du Contynois.

Il précise que chacun a été destinataire par mail des documents début juillet afin d'en prendre connaissance.

M. BLIN Frédéric rappelle l'objectif d'un document d'urbanisme qui permet aux collectivités de prendre en mains le développement de son territoire. L'élaboration du P.L.U.i a été menée par le bureau d'études Quartier Libre : après consultation des collectivités, des personnes publiques, le document sera soumis à enquête publique. Son approbation ne devrait pas intervenir avant la mi 2020.

Afin de respecter les orientations de l'Etat en matière d'urbanisation, les principaux objectifs du P.L.U.i étaient de répondre aux besoins de logements, estimés à 459 entre 2016 et 2032 sur tout le territoire tout en confortant les bourgs et également de modérer la consommation foncière. Ainsi les surfaces ouvertes à urbanisation seront diminuées de 55% (64.5 ha au lieu des 118 ha).

M. BLIN Frédéric présente ensuite les orientations d'aménagements programmées conformes au schéma de cohérence territorial.

Après s'être fait donné toutes explications, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la majorité (abstention de Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie) sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Contynois.

II – RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE DE CONTY :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'étude diagnostic réalisée par M. BRUNELLE Vincent, Architecte leur a été présentée lors de la séance de Mai 2019. Il convient maintenant d'engager les procédures permettant d'envisager la restauration de cet édifice.

M. le Maire propose de confier les missions de suivi de ce programme (avant-projet sommaire, avant-projet définitif, consultation des entreprises et ACT) à M. BRUNELLE Vincent, Architecte moyennant des honoraires fixés à 6.9% du coût estimatif des travaux, soit 93 237.63 €uros. Ces missions peuvent bénéficier d'une subvention de la part de la DRAC à hauteur de 50%.

Il propose ensuite de lancer les consultations pour l'ensemble du programme de restauration sachant que les travaux sont divisés en tranches, une tranche ferme qui représente les travaux indispensables à réaliser en urgence, et quatre tranches optionnelles dont la réalisation effective sera décidée au fur-et-à-mesure par le Conseil Municipal.

M. le Maire précise qu'en ce qui concerne la tranche ferme (estimée à 260 852.46 €uros HT), à laquelle le Conseil Municipal a demandé d'ajouter la réfection du plafond intérieur (estimée à 45 000 €uros HT), le financement pourrait être le suivant :

- Subvention de la DRAC à hauteur de 50% : 152 926 €uros
- Subvention de la Région à hauteur de 20% : 61 170 €uros
- Reste à charge communale : 152 626 €uros (dont 58 723 € FCTVA)

Ces estimations entrent donc dans les prévisions budgétaires de 2019.

En parallèle, M. le Maire propose de lancer une opération de mécénat privé auprès de la Fondation du Patrimoine.

En ce qui concerne les vitraux, il est précisé que nous avons retrouvé dans les archives communales un inventaire des vitraux qui avaient été entreposés à Champs sur Marne.

D'autre part, il sera peut-être judicieux de prévoir la réfection des pierres côté sud au niveau du porche qui sont très endommagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confie à M. BRUNELLE Vincent, Architecte les missions APS, APD, PRO DCE et ACT pour un montant de 93 237.63 €uros et sollicite l'aide financière de la DRAC ;
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la restauration de l'édifice ;
- S'engage financièrement sur la tranche fixe du diagnostic et la réfection des plafonds uniquement ;
- Autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès de la DRAC à hauteur de 50% et de la Région à hauteur de 20% ;
- Autorise le Maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de mettre en place une opération de mécénat privé.

III – BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget assainissement 2019 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Article 658 : + 10 000 €uros

Article 70611 : + 10 000 €uros

IV – AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – AVENANTS :

M. le Maire informe l'assemblée que l'aménagement du centre bourg est pratiquement achevé : restent à réaliser la signalisation verticale, la pose des potelets et des barrières, la réfection de l'accès commercial place de Gaulle.

A la question de M. RENAUX Jean-Michel, il est précisé que la réglementation du Conseil Départemental ne préconise pas la signalisation horizontale. Toutefois, si nous constatons un dysfonctionnement de la circulation, nous les solliciterons afin d'envisager la pose de lignes discontinues.

M. CHARLET Jean-Luc rappelle qu'il avait été envisagé d'interdire la circulation aux plus de 19 tonnes. M. le Maire précise que cette interdiction n'est pas de notre compétence et que l'interdiction semble difficile compte tenu de l'impossibilité de dévier ces véhicules.

M. CHARLET Jean-Luc, conscient que sur une zone 30 les passages piétons ne sont pas obligatoires, demande si des passages supplémentaires seront toutefois implantés dans le centre. M. le Maire pense qu'il conviendra de revoir ces emplacements au fur-et-à-mesure de l'utilisation des espaces publics si le besoin s'en fait sentir. Toutefois, les passages piétons doivent respecter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (bordures basses et installation de podotactiles).

M. le Maire présente à l'assemblée les avenants à adopter pour les travaux du centre bourg :

- Sur le lot voirie, une moins-value de 14 882.80 €uros H.T.
- Sur le lot assainissement, une plus-value de 3 600 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces avenants avec l'entreprise.

M. le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires ont dû être réalisées notamment pour le renforcement structurel sur le réseau d'assainissement pour un total H.T. de 75 000 €uros.

Dans le cadre du passage des convois éoliens qui desserviront Belleuse et Lavacquerie une négociation a permis que ce montant soit pris en charge par le constructeur éolien en compensation des inconvénients subis par la Commune lors du passage. Il a été demandé à ce que la circulation soit réalisée uniquement de nuit afin de ne pas perturber la circulation.

V – REGULARISATION ZONE HUMIDE :

Suite à l'aménagement de la carrière rue du Marais, il avait été demandé de prévoir des travaux de régularisation d'un remblai en zone humide. Cette compensation a fait l'objet d'une étude par l'AMEVA et par arrêté préfectoral du 29 juillet 2019 le Syndicat Mixte d'équipements d'attelage est autorisé à mettre en œuvre les mesures compensatoires sur les parcelles AC n°1 et 2.

M. le Maire précise que ces travaux restent à la charge du Syndicat Mixte.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse transmet les remerciements des aînés qui ont participé au voyage de juin dernier.

M. BERNARD André signale quelques travaux qui seront réalisés d'ici la fin du mois :

- l'élagage de quelques arbres surplombant le cimetière ;
- la rampe d'accès de la salle des aînés rue Henry Dunant ;
- la mise en peinture de la porte de l'Eglise qui se termine ;
- la remise en place des potelets rue du Général Debeney.

Il conviendra également de baisser les bordures de trottoir au niveau des passages piétons.

M. le Maire précise que suite à la réfection de la chaussée rue du Général Debeney, le Conseil Départemental doit intervenir pour la signalisation horizontale la semaine prochaine.

M. BERNARD André demande si une décision a été prise pour l'acquisition d'un radar pédagogique. Il est précisé que cet achat n'a pas été prévu au budget.

M. MOYENS Jean-Pierre invite l'assemblée à participer à la remise des récompenses dans le cadre des « maisons fleuries » le 14 Septembre 2019 à 18 H.30.

Mme RONGIER Marie-Laure invite l'assemblée à participer au Forum des Associations qui se tient le 7 septembre de 10 Heures à 16 Heures.

En ce qui concerne le cinéma ambulant organisé par la CC2S0 le 13 septembre, M. le Maire précise qu'ils s'installeront devant la salle des fêtes.

Mme RONGIER Marie-Laure signale également des problèmes de connexion internet depuis les travaux réalisés dans le centre bourg.

Mme BALIN Jeannine suggère que l'on améliore l'aménagement du rond-point place du 8 Mai car il est triste.

Mme PETIGNY Valérie informe l'assemblée qu'un don de sang est programmé le 30 octobre prochain.

M. CHARLET Jean-Luc signale un problème de stationnement sur les trottoirs rue de la Gare alors qu'il existe de nombreuses places de parking à proximité. Il a interrogé à ce sujet les membres de la Gendarmerie qui semblent ne pas avoir de solutions pour faire respecter cette interdiction.

Il demande également une pré-signalisation du stop rue des Hargers.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 Heures 15.